



Assemblée plénière du 14 octobre 2026

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Madame la Sous-directrice de la politique sociale,
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

En ouverture de cette instance, la dernière de cette mandature, nous souhaitons attirer votre attention sur deux de nos préoccupations majeures.

La première concerne la réorganisation engagée du fonctionnement de l'instance. Dans sa mise en œuvre actuelle, elle multiplie les contraintes pour tous les intervenants (administrations et représentants syndicaux). Elle réduit ainsi, au niveau des commissions permanentes, le temps dont disposent les membres pour exercer pleinement leurs missions. Cette situation affecte les conditions d'exercices, mais également la continuité et la qualité du suivi des dossiers.

C'est pourquoi nous demandons le retour au fonctionnement de 2025, ou à défaut à la mise en place des propositions faites par les organisations syndicales afin d'assurer la cohésion des travaux et la qualité des échanges. Nous sommes disposés à faire évoluer nos méthodes de travail, mais pas au détriment du temps indispensable à l'exercice de nos missions.

La seconde concerne le budget 2027. Les orientations envisagées dans le projet de loi de finances conduiraient, une nouvelle fois, à réduire les moyens consacrés à l'action sociale interministérielle.

Le projet annuel de performance du BOP 148 pour 2027 masque une réelle baisse des moyens budgétaires de l'action sociale interministérielle. La fin des fonds de concours, qui compensait artificiellement la réduction des crédits directs, frappera les sections régionales et les prestations individuelles. Après la suppression des chèques vacances pour les pensionnés, la réduction du CESU 0-6 ans pour les couples et le recentrage de l'AMD, qui exclut nombre de pensionnés, nous refusons le démantèlement silencieux de nos acquis sociaux.

Nous exigeons que l'intégralité des crédits consacrés à l'Action sociale interministérielle prévus dans le projet de loi de finances soit préservée et renforcée, sans redéploiement destiné à financer d'autres postes de dépenses.

Nous tenons à le rappeler : dans un contexte marqué par la hausse du coût de la vie, le gel des salaires et la dégradation des conditions de travail, l'action sociale interministérielle constitue un soutien essentiel pour les agents. Elle est aujourd'hui indispensable. Elle protège d'abord celles et ceux qui ont le moins de marges financières : les agents aux rémunérations les plus faibles, les familles monoparentales, celles et ceux qui font face à des difficultés de logement, à de lourdes charges familiales ou à des problèmes de santé...

Aujourd'hui, l'action sociale interministérielle permet à de nombreux agents et pensionnés de faire face aux difficultés du quotidien et, pour certains, de garder la tête hors de l'eau, voire tout simplement de survivre.

C'est aussi un rempart contre l'isolement et la précarité. Réduire ces moyens, c'est faire porter l'effort sur ceux qui peuvent le moins le supporter. Nous le disons clairement : la solidarité interministérielle ne saurait être la variable d'ajustement des choix budgétaires de Bercy.

Les agents et pensionnés de l'État ne doivent pas être méprisés, mais au contraire, être respectés et soutenus.

Pour conclure, nous remercions les agents du département de l'action sociale et leur investissement quotidien.